



HAL
open science

Licence Science politique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Science politique. 2014, Université des Antilles. hceres-02027249

HAL Id: hceres-02027249

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027249v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Science politique

de l'Université des Antilles et de la
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Science politique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150009133

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Campus de Fouillole à la Guadeloupe/Campus de Schœlcher en Martinique.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

En Martinique la licence relève du Programme France-Caraïbe. Il s'agit d'un programme d'études conjoint entre trois établissements - l'Université des Antilles et de la Guyane, l'Institut d'études politiques de Bordeaux et l'Université of the West Indies à la Jamaïque- qui permet une tri-diplomation.

Présentation de la mention

La licence *Science politique* est une mention du domaine *Droit, économie, gestion* de l'Université. Placée dans le prolongement du cursus commun de droit et science politique, en première et seconde année, elle est seulement offerte en troisième année. Elle permet l'acquisition des connaissances fondamentales en science politique et plus généralement en sciences sociales. Elle vise aussi à donner la maîtrise des instruments méthodologiques et des outils scientifiques nécessaires à l'analyse des sociétés contemporaines envisagées dans leur dimension politique. La formation est conçue pour répondre à la double finalité de préparer aux concours administratifs et de permettre une poursuite d'études en master de *Science politique* et en master de *Communication*. Elle est offerte en Guadeloupe et en Martinique. La mention est intégrée au programme « France Caraïbe », fruit d'un partenariat entre l'Université des Antilles et de la Guyane, l'Institut d'études politiques de Bordeaux et l'Université of the West Indies, qui permet d'obtenir une tri-diplomation. Son volume horaire en présentiel est de 316h de cours et de 220h de travaux dirigés. Ses effectifs sont d'une trentaine d'étudiants, répartis à part égale sur les deux sites.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les matières enseignées couvrent les principales branches de la science politique. En adéquation avec sa finalité de préparer les étudiants aux concours administratifs, la licence offre aussi un volume significatif d'enseignements consacrés au droit public et aux institutions politiques et administratives. Ce souci de procurer des compétences juridiques brouille cependant l'identité de la mention. En effet, ces enseignements juridiques sont peu adaptés à son autre finalité qui est de poursuivre en master de *Science politique* ou en master de *Communication*, vocation qui serait bien mieux satisfaite par davantage de cours en sciences sociales - communication, sociologie politique, méthodes des sciences sociales... - permettant aux étudiants de se familiariser avec ces spécialités. Par ailleurs, ces enseignements de droit peuvent constituer un obstacle au recrutement d'étudiants issus d'autres filières des sciences sociales et humaines dont les compétences juridiques sont insuffisantes pour leur permettre de les suivre, même si par le jeu de matières à option, il semble possible d'en éviter la plupart. En tout état de cause, aucun système de mise à niveau n'étant prévu pour les étudiants non-juristes, la licence de *Science politique* ne saurait constituer véritablement pour eux un instrument satisfaisant de préparation aux concours administratifs, même si elle leur procure, par son caractère pluridisciplinaire, de nombreuses connaissances de culture générale. Celles-ci sont complétées par des enseignements de langue et d'informatique permettant d'acquérir des compétences transversales à l'exercice de nombreuses professions. En outre, un dispositif d'acquisition de compétences préprofessionnelles et d'aide à l'orientation bien conçu est organisé. Obligatoire, il comporte un enseignement de méthodologie de l'insertion professionnelle, un autre consacré aux métiers de l'enseignement et un stage de 70h, assorti de la rédaction d'un rapport. Les différentes formes d'enseignement sont représentées - cours, travaux dirigés - et réparties de façon équilibrée. L'identification de parcours spécialisés et progressifs améliorerait la lisibilité de la licence.

La taille réduite des effectifs permet un suivi personnalisé des étudiants qui sont bien encadrés par l'équipe pédagogique. De plus, pour favoriser la réussite, une unité d'enseignement lui est spécialement consacrée, comportant des travaux dirigés de méthodologie de l'insertion professionnelle et de présentation des métiers de l'enseignement, ainsi qu'un stage obligatoire à l'aide à la réussite. À la Martinique, sont en outre prévus deux entretiens d'orientation personnalisés. Le premier intervient au premier semestre et porte sur le projet professionnel ou la poursuite d'études et s'inscrit dans la recherche d'un stage adapté aux finalités de chaque étudiant. Le second se déroule au second semestre et permet de préciser les choix qui s'offrent à l'étudiant à l'issue de la licence. Les taux de réussite, assez élevés, oscillent selon les années entre 65 % et 88 %. La quasi-totalité des étudiants reçus poursuivent leurs études après la licence en master de *Science politique*, en master de *Droit public* ou en master de *Sciences de l'information et de la communication* à l'Université des Antilles et de la Guyane.

L'équipe de formation est proportionnée aux besoins d'enseignements et sa composition représente bien la diversité des champs disciplinaires impliqués dans la mention. Il n'y a cependant aucune indication sur la présence de professionnels dans cette équipe, alors qu'une série d'enseignements visent à la professionnalisation. Assuré par la direction de la section de science politique qui procède aux réaménagements des enseignements lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, le pilotage de la mention est peu institutionnalisé. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement et l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est qu'une pratique ponctuelle. Si la faiblesse des effectifs permet certainement à l'équipe pédagogique d'avoir une connaissance du public étudiant, celle-ci n'est pas objectivée par des données construites. La maquette du diplôme n'a pas intégré la suggestion qui avait été faite de créer un enseignement de méthodologie de la science politique, dont l'acquisition s'effectue dans les cours généraux. Alors que les effectifs sont faibles, l'autoévaluation demeure allusive sur les moyens de les accroître. La réflexion sur le renforcement de l'identité disciplinaire de la mention, sur le fléchage de parcours pour rendre visibles de nouveaux débouchés professionnels dans les métiers du journalisme et de la communication ou sur la stratégie à déployer pour faire connaître le diplôme - il a été mis en place à l'échelle de l'Université un dispositif de présentation des diplômes aux lycéens - est pour l'instant inaboutie.

- Points forts :

- Une formation cohérente, bien construite permettant d'acquérir des bases solides en science politique et en sciences sociales.
- Un dispositif d'orientation mettant en place des outils pertinents pour faire émerger un projet professionnel.
- Un stage permettant de se familiariser avec les milieux professionnels concernés par la mention, assorti d'un rapport de stage.
- Une équipe pédagogique assurant un bon encadrement des étudiants.

- Points faibles :
 - La faiblesse des effectifs.
 - L'absence d'enseignements spécifiques et d'aménagement de parcours pour les étudiants qui ne sont pas issus de la filière *Droit*.
 - Le pilotage de la mention manquant d'objectifs à moyen terme.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait judicieux de prévoir des enseignements spécifiques pour les étudiants issus d'autres filières que le droit, d'identifier clairement les enseignements de sociologie politique, de méthodes des sciences sociales et de science de la communication dans la maquette et de flécher des parcours répondant aux différentes finalités de la mention afin d'améliorer son attractivité. Le pilotage de la mention pourrait être sensiblement amélioré par la mise en place d'un conseil de perfectionnement et l'institutionnalisation d'un système d'évaluation des enseignements qui permettraient de développer le projet pédagogique dans lequel s'inscrit cette licence.



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 8 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1319

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la **licence de Science politique / LI - S3L150009133**.

Aucune erreur factuelle n'a été repérée sur le document initial. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées par monsieur Fred Réno (responsable de la mention à l'UAG et du diplôme sur le pôle Guadeloupe) et de madame Aurélie Roger (responsable du diplôme sur le pôle Martinique).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes salutations distinguées.


Corinne MENCE-CASTEL



Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.



LICENCE MENTION SCIENCE POLITIQUE

DOSSIER : LI-S3LI150009133

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Les éléments mentionnés dans le pré-rapport renvoient pour une grande part à des réflexions qui ont été menées par l'équipe pédagogique de la mention science politique suite à l'auto-évaluation, sur chacun des pôles puis de façon coordonnée entre Guadeloupe et Martinique, dans le cadre de la préparation du prochain contrat et de la construction de la nouvelle maquette. On peut apporter ici un certain nombre de précisions issues de ces discussions.

Le rapport souligne tout d'abord la trop grande importance du **volume d'enseignements consacrés au droit public et aux institutions administratives** dans la maquette actuelle. Cette réflexion avait été pleinement formulée par l'équipe pédagogique, qui a prévu une diminution du poids de ces matières dans le cadre de la future maquette, tant en terme de nombre d'enseignements que de volume horaire et de centralité des cours concernés, permettant un ancrage disciplinaire plus ferme de la L3 en science politique (pour exemple, la science administrative laisserait place à un cours de sociologie de l'action publique, qui ne serait par ailleurs plus associé à des TD, libérant ainsi des heures de TD pour la méthodologie des sciences sociales ou l'analyse des comportements politiques). L'ébauche de cette réflexion avait été évoquée dans l'auto-évaluation de la mention.

Dans la lignée, le rapport souligne le fait que la mention ne prépare pas véritablement aux concours administratifs, en dépit de l'affichage de cet objectif dans le contrat précédent. Cette remarque est exacte et on s'attachera effectivement à préciser qu'il ne s'agit pas là de sa vocation première. Suivre la mention science politique peut offrir aux étudiants juristes aspirant à passer un concours administratif des compétences et une ouverture supplémentaires par rapport à un cursus purement juridique. Mais il ne s'agit en ce cas que d'un complément à leur cursus prioritairement juridique. En revanche, les étudiants venant d'autres cursus et qui auraient pour objectif principal les concours administratifs ne doivent pas suivre cette mention dans ce but. Ils sont plutôt orientés à l'issue d'un entretien pédagogique vers la Licence d'administration publique, qui offre des mises à niveau tant en droit qu'en économie. Cette précision répond aussi à l'identification par les rapporteurs d'un problème lié à l'absence d'aménagement de parcours pour les étudiants qui ne sont pas issus de la filière juridique. En réalité, ceux-ci n'ont pas vocation à suivre les enseignements optionnels spécifiquement juridiques de la formation (droit de la fonction publique, contentieux administratif). Le seul autre enseignement à ancrage juridique, le cours de Droits de l'homme et libertés fondamentales, bascule également en option dans le projet de maquette en cours de gestation. En contrepoint, comme mentionné dans le rapport d'auto-évaluation, il est envisagé de renforcer les enseignements disciplinaires en science politique et d'inclure un cours de méthodologie des sciences sociales dès le premier semestre, de manière à mettre tous les étudiants, quelle que soit leur origine disciplinaire, à niveau dans ce domaine.

Le rapport évoque également la **modestie des effectifs** (une trentaine d'étudiants chaque année sur les deux sites). Plusieurs facteurs peuvent être identifiés à ce sujet, sur lesquels il a été résolu de travailler de façon diverse.

L'intervention de la mention en 3^e année de licence, d'abord, participe probablement de sa difficulté d'identification par les étudiants, qui sont souvent en démarche d'orientation en fin de lycée puis en L3, mais rarement en cours de licence. L'effort a donc été porté sur l'information des lycéens, comme évoqué dans l'auto-évaluation, de manière à leur faire connaître cette offre dès ce stade. Les résultats d'une telle démarche ne peuvent cependant se faire sentir de façon immédiate.

L'information des étudiants déjà inscrits en licence a également été améliorée, notamment grâce à la mise en place récente par l'université, mi-2013, du nouveau portail des formations (<http://formation.univ-ag.fr/diplome/3274>). Alors que l'outil précédemment disponible était peu lisible et mal renseigné, ce nouveau site permet de bien mieux mettre en évidence les objectifs de la formation, les compétences acquises par les étudiants dans son cadre, de même que l'accessibilité du diplôme à des étudiants non juristes. Cet outil plus clair et fonctionnel participe d'une meilleure identification de l'existence de la formation et de ses spécificités, dont les retombées n'ont pas pu encore se faire pleinement sentir, même si nous pourrions peut-être commencer à les évaluer à la rentrée prochaine.

Une information sur la licence est par ailleurs systématiquement faite à destination des étudiants juristes ayant choisi l'option Sociologie politique en L2 mention Droit. On y fera intervenir dès l'année prochaine un ou plusieurs étudiants inscrits en L3 science politique, les actions menées en direction des lycéens ayant montré que l'information passe mieux lorsqu'elle émane de pairs que lorsqu'elle est diffusée par des enseignants. La réflexion en cours sur la prochaine maquette, destinée à identifier une « voie fléchée » en science politique dès la première année de la mention droit (identification claire des options concernées, par ailleurs étendues à l'ensemble des semestres, du LS1 au LS4) permettra en outre de rendre plus visible le débouché science politique à la fois pour les étudiants juristes et pour les lycéens se renseignant sur la formation en L1 droit.

L'information à destination des étudiants issus d'autres mentions ne peut relever de ce genre de mécanismes spécifiques en revanche. Il est délicat de les inciter à intégrer une mention alternative et il ne s'agit pas en tout état de cause de travailler résolument à écluser les effectifs de mentions de licence en sciences sociales, déjà faiblement pourvues en L1 et L2. Les étudiants en démarche de réorientation en cours de licence, en revanche, ont désormais les informations utiles sur le portail des formations.

Enfin, on notera que le Programme France-Caraïbe, cursus tri-diplômant qui abonde les effectifs de la mention sur le pôle Martinique, est de son côté de plus en plus attractif et rassemble des effectifs croissants -- même s'ils n'ont pas vocation à atteindre plus de quinze étudiants par année compte tenu des conventions existantes entre les trois établissements. Ce résultat est le fruit d'une communication active mise en place depuis 6 ans en direction des lycées et des CPGE (le recrutement étant effectué à bac+1) et dont les bénéficiaires se font sentir depuis environ deux ans, avec chaque année de plus en plus de candidats et des étudiants de plus en plus grande qualité universitaire présentant le concours en Guadeloupe et en Martinique. Ceci témoigne du fait que les bénéficiaires d'une communication de ce type sont sans doute quelque peu différés, et qu'elle nécessite en tout cas un travail de longue haleine.

Concernant **l'implication de professionnels**, qui n'a effectivement pas été mentionnée dans l'auto-évaluation, elle est bel et bien présente dès ce niveau licence. A la Martinique, la méthodologie de l'insertion professionnelle et le cours Métiers de l'éducation et de la formation sont assurés respectivement par des cadres de Pôle Emploi et des professionnels de l'éducation (cours partagé

entre un conseiller principal d'éducation, un enseignant du premier degré et un enseignant en formation continue). Certains enseignants titulaires, sur les deux pôles, ont par ailleurs des activités extérieures conjointes (expertise, consultance, collaboration parlementaire) qui contribuent à alimenter les cours par des retours d'expérience professionnelle.

Le **pilotage de la mention**, quant à lui, devra effectivement être mieux institutionnalisé dans le cadre du contrat à venir. La mise en place de l'évaluation systématique des enseignements ainsi que de conseils de perfectionnement est prévue dès la rentrée 2014 dans les mentions droit et science politique à la Martinique (orientation formalisée lors de la dernière réunion de département). Elle est également prévue dans la Licence mention science politique de Guadeloupe.

Aurélie ROGER,
responsable de la licence mention science politique du Pôle Martinique

Fred RENO,
responsable de la licence mention science politique du Pôle Guadeloupe